

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES

**-----
COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL**

Arrêté municipal autorisant à titre exceptionnel l'ouverture de débits de boissons temporaires lors de manifestations publiques

N° T44/2023

Le Maire de la commune de Corneilla-del-Vercol,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,
Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,
Vu l'arrêté préfectoral du 17/12/2021 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,
Vu la demande du 14/03/2023 formulée par l'Association dénommée « Les Nin's del Vercol ».

Arrêté

Article 1 - A l'occasion Du vide grenier qui aura lieu au Mail de l'Aspre

Le samedi 10 juin 2023

de 17 heures à 23 heures (2h du matin maximum)

Madame la Présidente de l'association Les Nin's del Vercol est autorisée à vendre des boissons des groupes du premier groupe: les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;

Article 2 - Cette autorisation est limitée à 5 par an.

Article 3 - La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 14 avril 2023

Le Maire,

Christophe

